



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 5 mai 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Pierre Lanthier.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Jean Boileau, Laurence Gillot, Patrick Robert-Meunier et Paméla Touchette-Giroux.

CE-2021-320

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE LAFERRIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Laferrière, dossier RS-21-054, comme illustré au plan numéro CRO-21-099 du 25 février 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Laferrière	Sud	À partir de la rue Saint-Josaphat, sur une distance de 105 m vers l'est	Décembre à mars
Laferrière	Ouest	À partir de la rue Aline, sur une distance de 53 m vers le nord	Décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-099 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-321

SOUSSION 2020 SP 349 - AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX ET DE JEUX D'EAU AU PARC DÉCOSSE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la RN Civil - 10570389 Canada inc., 90, rue Vincent-Legrès, Gatineau, Québec, J8P 6X1, pour les travaux d'aménagement d'aire de jeux et jeux d'eau au parc Décosse sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 493 920,53 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mars 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19008-023-86397	400 000,00 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - 2020 - 20-3001 - Parc Décosse - Jeux d'eau
18-21015-001-86398	51 015,27 \$	Plan d'investissement communautaires (PIC) - Service des infrastructures - 20-3001 - Parc Décosse - Structure
04-13493	21 479,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	21 425,78 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-322

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET HYDRO-QUÉBEC - PROGRAMME PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU ET D'ÉNERGIE D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau adhère à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la SQEEP demande aux municipalités de réaliser des actions dans le but de réduire la consommation d'eau chez les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec offre aux municipalités de distribuer gratuitement des pommes de douches faibles en consommation d'eau en lien avec les actions demandées par la SQEEP;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion de l'eau inclut une action visant la réduction de la consommation d'eau potable chez les citoyens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la directrice du Service de l'environnement ou son remplaçant à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et Hydro-Québec joint à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet;
- le trésorier à verser un montant de 10 462,73\$ incluant les taxes, à Solution Ecofit, fournisseur officiel d'Hydro-Québec pour l'achat de 1000 pommes de douche, sur présentation de pièces justificatives préparées par le service de l'urbanisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47321-692-86396	9 553,86 \$	Plan de gestion de l'eau - Équipement non-capitalisable
04-13493	455,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	453,87 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-323

SOUSSION 2021 SP 037 - SERVICES PROFESSIONNELS - EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET SUIVI DES OUVRAGES DE SURVERSES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc., pour les services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées des secteurs de Masson-Angers et de Buckingham ainsi que pour le suivi des divers ouvrages de surverses des réseaux d'égouts des secteurs d'Aylmer, de Hull, de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham, pour un montant total sur deux ans de 544 291,05 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 mars 2021, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme s'étant qualifié après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le contrat sera valide pour une durée de deux années, débutant à compter de la date d'adjudication. Le contrat pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} janvier de chaque année, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2022 et 2023 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)	DESCRIPTION
02-41530-431	228 601,90 \$	Stations de pompage - Secteur Ouest - Services techniques
02-41470-411	315 689,16 \$	Usines traitement des eaux usées - Masson-Angers - Services professionnels et génie

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-324*

ENTENTE AVANT-CONTRAT - MODIFICATION AUX BAUX EMPHYTÉOTIQUES - COOPÉRATIVES D'HABITATION ET ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - LOT 1621847 - COOPÉRATIVE REBOUL - 20, RUE MANCE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QU'une demande a été formulée à la Ville de Gatineau pour revoir la durée des baux emphytéotiques ainsi que le traitement des loyers (redevances) imposés à des coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif (COOP/OBNL) qui occupent des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Commission permanente sur l'habitation adoptait la résolution R-CPH-2013-04-18/03, lors de sa séance du 18 avril 2013, recommandant au conseil municipal d'approuver, entre autres, une démarche auprès des coopératives d'habitation et des OBNL;

CONSIDÉRANT QU'en 2014 et en 2019, le conseil municipal entérinait, par les résolutions numéros CM-2014-795, CM-2014-938 et CM-2019-678, la modification des baux emphytéotiques de neuf des dix COOP/OBNL;

CONSIDÉRANT QUE la 10^e et dernière COOP/OBNL, soit la coopérative Reboul (20, rue Mance), vient de signer une entente d'avant-contrat de modification à son bail emphytéotique aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter cette entente d'avant-contrat afin de pouvoir procéder à la modification du bail emphytéotique de la 10^e et dernière COOP, soit la Coopérative Reboul (20, rue Mance), et d'autoriser la signature de celle-ci, incluant les principales conditions suivantes :
 - le terme sera de 35 ans prenant effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2014 et se terminera le jour et le mois d'anniversaire du bail actuel en l'an 2049;
 - le prix du loyer (redevance) sera de 1 \$ annuellement;
 - une refonte de toutes les clauses d'assurance et de sinistre;
 - une option d'achat du terrain, applicable en tout temps, à la valeur marchande au moment de l'acquisition;
 - les frais de tout acte légal ou cadastral nécessaire seront à la charge de la coopérative ou de l'organisme à but non lucratif, le cas échéant;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail emphytéotique et de ses modifications en s'assurant du respect des termes et conditions;
- de mandater le coordonnateur, arpentage et levés de la Ville de Gatineau à effectuer la concordance de l'ancien cadastre indiqué dans le bail avec le cadastre rénové, si requis;
- d'autoriser le trésorier à cesser la facturation des redevances annuelles rétroactivement au 1^{er} janvier 2014, à annuler la facture déjà émise à cet effet, à rembourser les montants des redevances déjà perçus pour l'année 2014, le cas échéant, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;

- de mandater le Service du greffe à prendre les mesures nécessaires pour la signature du bail et ses modifications et à effectuer les procédures requises afin de permettre la publication de l'avis de bail au Registre foncier du Québec.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-325*

AUTORISER LE TRÉSORIER À PUISER À MÊME LES IMPRÉVUS 291 527 \$ - DÉCONTAMINATION DU SITE DE LA FONDERIE - PROPOSITION DE LOCATION - 10, RUE ÉMILE-BOND SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau procédera, dans les prochains mois, à la décontamination du site de la Fonderie, situé au 211, rue Montcalm, dans le but transformer l'immeuble et d'y créer d'une zone d'innovation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit relocaliser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que les autres services municipaux qui occupent une partie du rez-de-chaussée pour entreposer leurs biens, équipements et matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 7 725 508 Canada inc., propriétaire et locateur de l'immeuble situé au 10, rue Émile-Bond, à Gatineau, a déposé une promesse de location qui satisfait les besoins;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 7 725 508 Canada inc. requiert que cette promesse de location soit entérinée par les différentes instances municipales afin que celle-ci puisse débiter ses travaux au niveau de l'enveloppe du bâtiment et officiellement garantir à la Ville cet espace pendant la période de rédaction et de révision du bail;

CONSIDÉRANT QU'un bail contenant toutes les dispositions de la promesse de location et les clauses usuelles d'un bail commercial sera approuvé par la Ville lorsque celui-ci aura été reçu du locateur et revu par les services municipaux concernés;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés de la Ville ont été consultés et sont favorables à la présente résolution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la promesse de location entre 7 725 508 Canada inc., propriétaire et locateur de l'immeuble situé au 10, rue Émile-Bond, à Gatineau, et la Ville de Gatineau afin d'y relocaliser majoritairement les occupants en plus des biens, équipements et matériaux du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que d'autres services municipaux, selon les principales conditions suivantes :
 - une location d'une superficie de 2 295,8 m², pour une période de trois ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune, sans compter l'utilisation possible du terrain extérieur;
 - un loyer de base annuel de 222 417 \$ (96,88 \$/m²), avant taxes, pour les trois premières années;
 - un loyer additionnel annuel estimé à 74 131 \$ incluant l'électricité, le chauffage ainsi que les taxes municipales et scolaires, ajusté annuellement selon l'augmentation ou la diminution des dépenses réelles;
 - la date ciblée pour le début de l'occupation de ce nouvel espace est le 1^{er} juin 2021;

- d'autoriser le Service des biens immobiliers à finaliser le bail conformément à la proposition de location entre 7 725 508 Canada inc., propriétaire et locateur du 10, rue Émile-Bond, à Gatineau, et la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à puiser à même les imprévus 291 527 \$ dans le poste budgétaire 02-99900-999 – Imprévus, pour l'année 2021;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget de l'année 2022 et subséquent, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-99900-999	291 526,93 \$	Imprévus - Autres
04-13493	13 883,89 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 849,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-326*

AUTORISER LE TRÉSORIER À PUISER À MÊME LES IMPRÉVUS 38 097 \$ - DÉCONTAMINATION DU SITE DE LA FONDERIE - RELOCALISATION DES OCCUPANTS - PROPOSITION DE LOCATION - 189, RUE DEVEAULT - SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau procédera, à l'automne 2021, à la décontamination du site de La Fonderie, situé au 211, rue Montcalm, à Gatineau, dans le but transformer l'immeuble et d'y créer d'une zone d'innovation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit relocaliser les organismes qui occupent une partie du rez-de-chaussée pour entreposer leurs biens, équipements et matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 8 649 162 Canada inc., qui est propriétaire et locateur de l'immeuble situé au 189, rue Deveault, à Gatineau a déposé, une proposition de location qui satisfait les besoins;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 8 649 162 Canada inc. requiert que cette promesse de location soit entérinée par les différentes instances municipales afin de pouvoir débiter des travaux au niveau de l'enveloppe du bâtiment et officiellement garantir à la Ville cet espace pendant la période de rédaction et de révision du bail;

CONSIDÉRANT QU'un bail comprenant toutes les dispositions de la proposition de location et les clauses usuelles d'un bail commercial sera approuvé par la Ville de Gatineau lorsque le bail aura été reçu du locateur et revu par les services municipaux concernés;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés de la Ville de Gatineau ont été consultés et sont favorables à la présente résolution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la promesse de location entre 8 649 162 Canada inc., propriétaire et locateur de l'immeuble situé au 189, rue Deveault, à Gatineau, et la Ville de Gatineau afin d'y relocaliser les biens, équipements et matériaux des organismes, selon les principales conditions suivantes :
 - une location d'une superficie de 307 m², pour une période de trois ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune;
 - un loyer de base annuel de 29 742 \$ (96,88 \$/m²) avant taxes, la première année;
 - un loyer de base annuel de 31 394 \$ (102,26 \$/m²) avant taxes, la seconde année;
 - un loyer de base annuel de 33 045 \$ (107,64 \$/m²) avant taxes, la troisième année;
 - un loyer additionnel annuel estimé de 19 000 \$ avant taxes, incluant les taxes municipales et scolaires, ajusté annuellement selon l'augmentation ou la diminution des dépenses réelles;
 - un coût de fonctionnement annuel estimé de 6 609\$ avant taxes, pour le chauffage et l'électricité;
 - la date ciblée pour le début de l'occupation de ce nouvel espace est le 1^{er} juin 2021;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à finaliser le bail conformément à la proposition de location entre 8 649 162 Canada inc., propriétaire et locateur du 189, rue Deveault, à Gatineau, et la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à puiser à même les imprévus 38 097 \$ dans le poste budgétaire 02-99900-999 – Imprévus, pour l'année 2021;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget de l'année 2022 et subséquent, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-99900-999	38 097,29 \$	Imprévus - Autres
04-13493	1 814,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 809,84 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-327

REJET - SOUMISSION 2020 SP 409 - ENLÈVEMENT, REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 2 décembre 2020, un appel d'offres public consistant à enlever, remplacer et réparer les glissières de sécurité sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les offres ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix reçu accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des prix accrus de l'acier, une pénurie inquiétante de matières premières due à une forte demande supérieure à l'offre, soit un des matériaux les plus touchés par des problèmes d'approvisionnement auprès des fournisseurs potentiels;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2020 SP 409 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2021-328

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-15 POUR UN MONTANT TOTAL DE 391 504,76 \$ POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 15 AVRIL 2021

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-15 d'un montant de 391 504,76 \$ pour la période du 8 au 15 avril 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-329

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-16 POUR UN MONTANT TOTAL DE 302 389,88 \$ POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 21 AVRIL 2021

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-16 d'un montant de 302 389,88 \$ pour la période du 16 au 21 avril 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2021.

Adoptée

CE-2021-330

AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE TERRASSE DE RESTAURATION SUR LE DOMAINE PUBLIC DEVANT LES 117, 125 ET 131, PROMENADE DU PORTAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE les commerçants du centre-ville de Gatineau ont été durement touchés par la diminution drastique de l'achalandage dans le centre-ville au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT QU'il y a beaucoup d'incertitudes en lien avec les directives sanitaires qui seront en vigueur durant la période estivale et que les commerçants cherchent des solutions pour s'adapter à la situation;

CONSIDÉRANT QUE les restaurateurs Les Vilains Garçons, Chez Fatima et Mardi Gras ont fait la demande à la Ville de Gatineau de pouvoir aménager une terrasse sur le domaine public, et plus particulièrement sur la chaussée, pour maximiser le nombre de clients qu'ils pourront recevoir, tout en respectant la distanciation de 2 m;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de ces terrasses ne changera pas la capacité d'accueil prévue aux permis actuels de ces établissements puisque les tables seront placées à 2 m de distance les unes des autres afin de respecter les directives sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 873-2020 visant une occupation du domaine public pour les terrasses de restauration sur le territoire de la ville de Gatineau ne concerne pas l'aménagement de terrasses de restauration sur la chaussée;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de procéder à l'autorisation de cet aménagement par voie de résolution comme mesure exceptionnelle en lien avec la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'aménagement des terrasses a été élaboré par un architecte et qu'il respecte les dispositions assurant la sécurité prévue par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Société des transports de l'Outaouais a accepté de déplacer temporairement un arrêt d'autobus afin de permettre la réalisation de ce projet entre le mois d'avril et le mois d'octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les restaurateurs ont accepté le retrait de la zone de la livraison entre le mois d'avril et le mois d'octobre 2021 pour des fins d'installation de la terrasse :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le retrait d'une zone de livraison et l'aménagement d'une terrasse de restauration sur le domaine public, et plus précisément sur la chaussée, dans la zone comprise entre le 117, promenade du Portage et le 131, promenade du Portage, et ce, pour la période du 1^{er} avril au 30 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-331

ENTENTE DE PRÊT DE SERVICES INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle occasionnée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT notamment les besoins temporaires accrus du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) en matière de main-d'œuvre pour, entre autres, assurer le respect des mesures mises en place par le Gouvernement du Québec pour limiter et réduire les risques de propagation de la COVID-19 et vacciner la population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite soutenir le CISSSO dans cette situation exceptionnelle tout en maintenant ses activités essentielles et prioritaires en prêtant les services d'employés volontaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- l'entente de prêt de services intervenue entre la Ville de Gatineau et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO);
- d'autoriser la directrice générale ou son remplaçant ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer l'entente de prêt de services intervenue entre la Ville de Gatineau et le CISSSO.

Adoptée

CE-2021-332*

SUBVENTION DE 29 186,12 \$ - AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS PARC-DE-LA-MONTAGNE POUR LA DEUXIÈME PHASE DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC AU 100, RUE GAMELIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE–SAINT-RAYMOND- LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la conseillère du district électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond souhaite renforcer le sentiment d'appartenance des résidents du quartier et entretenir le parc au 100, rue Gamelin;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents du Parc-de-la-Montagne avait administré le volet de l'arrosage pour la première phase de l'aménagement du parc au 100, rue Gamelin;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents du Parc-de-la-Montagne accepte d'administrer le volet des paiements pour la deuxième phase de l'aménagement du parc au 100, rue Gamelin;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère assume en totalité les coûts du projet via le surplus de l'ex-Ville de Hull :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser l'octroi d'une subvention de 29 186,12 \$ provenant du surplus de l'ex-ville de Hull, à l'Association des résidents du Parc-de-la-Montagne pour la deuxième phase de l'aménagement du parc au 100, rue Gamelin;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de l'ordre de 29 186,12 \$ provenant du surplus de l'ex-ville de Hull, en regard du protocole d'entente établi entre la Ville de Gatineau et l'Association des résidents du Parc-de-la-Montagne, situé au 146, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J8Y 1T3, représenté par monsieur Réjean Laflamme, président de l'Association des résidents du Parc-de-la-Montagne, dûment autorisé à signer;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-18-13041-005	25 737,68 \$	District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - À venir
02-18-13041-005	1 000,00 \$	District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - À venir
04-13493	1 225,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 222,69 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-333

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE EN SURCROÎT DE TRAVAIL DE MADAME JULIE SÉNÉCHAL À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJET EN DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS POUR LE SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 30 JUIN 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur de projet en développement des communautés du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période supplémentaire de trois mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Julie Sénéchal à titre de coordonnateur de projet en développement des communautés du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période de trois mois supplémentaire.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2021.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif